

Dernière séance avant la pause

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



**S'ABONNER A LA
NEWSLETTER DU SITE
FEP**

Les élus vous informent

Quatre sujets ont été abordés au cours du Comité ministériel :

Réorganisation territoriale - Les arbitrages n'ont pas encore été rendus mais la carte des académies évoluera obligatoirement (d'ici le 1er janvier 2018). Les effets de cette réorganisation seront examinés avec les organisations syndicales représentatives.

Projet de décret sur les conditions d'utilisation des technologies de communication et d'information - Il s'agit d'une transposition aux organisations syndicales représentatives du privé des droits accordés aux organisations syndicales représentatives du public. Ce texte a été adopté à l'unanimité.

Promotions - Présentation d'une étude quantitative et qualitative des promotions accordées aux enseignants du privé.

Salaires - Point sur la négociation avec la Ministre de la Fonction publique, à la demande du Spelc, de la CFTC et de la CFDT.

La position de la Fep-CFDT

Concernant...

... **la réorganisation territoriale** : les périmètres géographiques évoluent (du département à l'académie pour le 1er degré par exemple). Mais il est nécessaire d'anticiper les effets de cette évolution. L'association des organisations syndicales à cette réflexion est appréciée.

... **le texte sur les conditions d'utilisation des technologies et d'information** : tout moyen nouveau permettant de mieux informer et de mieux communiquer est le bienvenu.

... **les promotions** : le document remis en séance devra être étudié et comparé avec les données ayant trait aux enseignants du public.

... **les salaires** : le sujet, après 5 années de gel, est sensible. Toutefois, si un accord au sein de la Fonction publique était conclu, il pourrait être levé.

4 séances en 6 mois pour le tout nouveau Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé : c'est un très joli démarrage !

Un même fonctionnement que les comités techniques de la Fonction publique et une qualité d'écoute et d'échanges ont permis certaines avancées en termes d'équité avec nos collègues du public sur des dossiers d'actualité.

Pour la CFDT, ce rythme doit être maintenu pour que tous les sujets intéressant les enseignants puissent y être abordés (et réglés). Evolution du statut des agents de droit public, passage des maîtres sous contrat simple en contrat d'association, droit syndical, évaluation des enseignants, contractualisation des maîtres délégués exerçant une « discipline rare »... la liste n'est pas exhaustive. Vous pourrez la compléter. N'hésitez pas à contacter les élus CFDT :

fep@fep.cfdt.fr